Direction Générale des Finances Publiques
082-268202967-20261026-2026_D_7_1_2_52-DE
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
082004 SGC MOISSAC

Exercice 2026

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **46100 - CIAS DES DEUX RIVES**

N° de la liste : 7958341512

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A , le 23 juin 2026
MARTINS Eric

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	626,93 €	
6542	0,00 €	
Total	**626,93 €**	

A Valence d'Agen , le 26.10.26
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)
P/ le Président,
Le Vice-Président,
Par délégation,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
Centre Intercommunal
d'Action Sociale

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.